



Mise en œuvre nationale
Vente 2022+ / Employé-e-s de commerce 2023

Comment organiser l'enseignement menant à la maturité professionnelle intégrée de manière orientée vers les compétences ? Et comment intégrer la pratique professionnelle dans les cours ?

Situation initiale

La formation commerciale initiale comprend une maturité professionnelle intégrée en cours d'apprentissage (MP 1), orientation « économie et services » – type « économie », qui se fonde sur le plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP). L'enseignement menant à la maturité professionnelle suit une logique de branche et comprend 400 périodes d'enseignement des connaissances professionnelles, qui ne sont toutefois pas explicitement indiquées dans le plan d'études cadre. La MP 1 se termine par un examen final. Les apprenti-e-s doivent en outre prouver qu'ils et elles possèdent les compétences opérationnelles propres à leur profession dans le cadre de l'examen final du CFC.

Objectifs généraux pour les projets pilotes ONC

- Développement d'une méthodologie pour la planification commune de l'enseignement orienté vers les compétences opérationnelles et des branches de la maturité professionnelle
- Développement d'une structure de plan d'études pour transposer de manière rigoureuse les compétences opérationnelles dans la logique de l'enseignement et en lien avec les branches de la maturité professionnelle

Défis

Les deux documents de base pour la formation présentent plusieurs paradigmes. L'enseignement menant à la maturité professionnelle suit une logique de branche, tandis que la formation CFC présente une orientation systématique vers les compétences opérationnelles. Il s'agit de maintenir la structure de branches de la MP 1 et d'intégrer des éléments supplémentaires dans l'enseignement afin que les apprenti-e-s possèdent les compétences opérationnelles spécifiques à leur profession à la fin de leur apprentissage.

Pistes de solution

- Identification des doublons dans l'enseignement menant à la MP et dans la formation CFC
- Constitution d'unités d'enseignement qui se basent sur les domaines de formation et les domaines partiels du PEC MP
- Élaboration, en sus de ces unités d'enseignement, unités d'exercice pratique permettant aux apprenti·e·s de s'exercer à des activités professionnelles à partir de situations concrètes issues de la pratique professionnelle et d'acquérir ainsi les compétences opérationnelles spécifiques à la profession.
- Répartition des unités d'apprentissage sur les trois années de formation Le contenu des compétences spécifiques définies par année de formation s'appuie sur le calendrier triennal de la formation CFC, conformément au tableau relatif à la coopération entre les lieux de formation et aux plans d'études nationaux pour l'enseignement à l'école professionnelle. Les compétences spécifiques des domaines partiels de la MP sont en partie réparties sur les années d'apprentissage. Lors de la mise en œuvre, il faut veiller à ce que le nombre total de périodes d'enseignement par domaine de formation selon le PEC MP soit respecté.

Instruments de pilotage pour la mise en œuvre

Les produits ci-après ont été élaborés dans le cadre des projets pilotes de mise en œuvre dans le champ professionnel commercial :

- Plans d'études nationaux pour l'enseignement à l'école professionnelle – Employée / Employé de commerce CFC, Focus CFC avec maturité professionnelle en cours d'apprentissage
 - DE : <https://www.skkab.ch/fachinformationen/dokumente-bivo-2023/>
 - FR : <https://www.skkab.ch/fr/informations-specialisees/documents-orfo-2023/>
 - IT : <https://www.skkab.ch/it/informazioni-specifiche/documenti-ofro-2023/>